

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Grimperaorpierre.fr

ASSURANCES

Les moniteurs possèdent une assurance en responsabilité civile professionnelle qui couvre les activités demi-journée et journée, cependant il est souhaitable d'avoir une assurance personnelle « responsabilité civile » et « individuelle accident » couvrant les pratiques des activités choisies (escalade, canyon, via ferrata).

Vérifiez auprès de votre assurance que votre enfant est bien couvert en responsabilité civile pour la pratique de l'escalade et du canyoning. Pour les stages, il est recommandé de souscrire à une assurance rapatriement.

SANTÉ

Chaque participant doit être « apte » à pratiquer les activités proposées ; dans le doute consulter votre médecin. Vous devez signaler tout problème de santé ou traitement médical à l'inscription.

TARIFS ET PRESTATION

Nos tarifs comprennent : l'encadrement par un moniteur diplômé d'État, le prêt du matériel technique spécifique aux activités, conforme aux normes européennes, et l'assurance R.C. professionnelle.

Nos tarifs ne comprennent pas : l'hébergement, les pique-niques et les transports.

INSCRIPTION ET PAIEMENT

Pour les activités journées / demi-journées

Merci de nous contacter ou de nous communiquer, par mail ou par téléphone, vos jours et horaires de disponibilité, nous vous recontacterons au plus vite afin de valider votre inscription.

Le règlement de la prestation est à effectuer en début de sortie.

Pour les stages

Fiche d'inscription à télécharger à l'onglet « Nos stages ».

Nous validerons votre inscription dès réception d'un chèque d'acompte d'un montant de 50% du prix de l'encadrement, les 50% restant sont à régler au début du stage.

Annulation par le(s) stagiaire(s)

- Toute annulation doit être réalisée par lettre recommandée et adressée à :
Brice et Benjamin THOMAS - Les Terrasses du Paradis - 05700 Orpierre
- Pour toute annulation à plus de 15 jours précédant la sortie ou le début du stage, l'intégralité de l'acompte est remboursée.
- Pour toute annulation à moins de 15 jours avant la sortie ou le début du stage, l'acompte est retenu pour frais.
- Pour une inscription de dernier moment, prière de nous contacter pour vérifier la disponibilité.

Annulation de notre fait

Remboursement intégral des sommes versées.

Abandon en cours de stage

Tout participant ayant réservé et commencé à participer à un stage, s'il vient à quitter le stage en cours avant son terme et de son propre chef, ne pourra prétendre à aucun remboursement. Seul un problème médical justifié par un médecin imposant l'arrêt du stage (certificat écrit) permettra au stagiaire de poursuivre au prorata des journées restantes sur un futur stage dans le cours de l'année ou l'année suivante ou d'être remboursé (pour les jours d'absence).

MODIFICATION DU PROGRAMME

En fonction du niveau des participants, des conditions météorologiques, pour des raisons de sécurité ou de bon déroulement des sorties, les moniteurs se réservent le droit de changer le programme. Dans ce cas, une activité de remplacement sera proposée. Si la sortie ne peut être réalisée, la prestation est intégralement remboursée.

LITIGES

Toute contestation, à défaut d'entente amiable, est soumise à la compétence du Tribunal de Commerce de Gap (05), France.